



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Bureau du Conseil d'Administration**

**Séance du 13 juillet 2017**

**Délibération n° B 2017-20**

**Marché assurances : validation de candidatures**

Membres en exercice : 5  
Présents : 2  
Nombre de votants : 2  
Votes pour : 2  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Dates de la convocation :  
28/06/2017  
11/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le treize juillet, à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT. En application de l'article 27 du règlement intérieur du CASDIS, aucun quorum n'était exigé, le Bureau initialement prévu le 6 juillet n'ayant pu se tenir faute de quorum.

Etaient présents : Messieurs Bernard AMIENS, Clément PERNOT.

Etaient excusés : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Les contrats d'assurance du SDIS du Jura arrivent à échéance le 31 décembre 2017.

Une consultation en procédure concurrentielle avec négociation a été lancée en mai 2017 ; elle se déroule en deux phases : une phase candidatures et une phase offres.

Le marché est composé de cinq lots :

- Dommages aux biens immobiliers et mobiliers ;
- Tous risques matériels ;
- Responsabilité civile et risques annexes ;
- Flotte véhicules et risques annexes ;
- Risques statutaires des agents CNRACL.

Calendrier :

- Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2017.
- Envoi du dossier de consultation aux candidats retenus : début juillet.
- Date limite de remise des offres : fin août.

Compte tenu du rôle très restreint de la CAO suite au décret du 25 mars 2016, le Bureau doit valider ou rejeter les candidatures dans le cadre d'un marché public.

Dans la mesure où les enveloppes seront ouvertes le 30 juin 2017, le résultat vous sera communiqué en séance.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'accepter ou rejeter les candidatures au marché assurances.**

**DECISION N° B 2017-20 DU 13 JUILLET 2017**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les candidatures au marché assurances, selon le document ci-joint.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 17 JUIL. 2017  
Affiché le 17 JUIL. 2017  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**